

AVIS

SCIEN.24.01.AV

Relatif à l'avant-projet d'AGW relatif à l'octroi d'une subvention « Prime Horizon Europe »

Avis adopté le 23 janvier 2024

DONNEES INTRODUCTIVES

Demandeur : Willy Borsus, Vice-Président, Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétence

Date de réception de la demande : 3 janvier 2024

Délai de remise d'avis : 45 jours

Brève description du dossier :

L'avant-projet d'AGW met en place la subvention « Prime Horizon Europe » visant à aider les entreprises, les unités universitaires, les unités de hautes écoles et les centres de recherche à préparer, déposer et négocier des projets introduits dans le cadre de programmes européens en R&D en couvrant certaines dépenses (frais de personnel, frais de traduction, frais de prestations en matière juridique, ...).

Les programmes européens en R&D concernés sont le Programme horizon Europe (le pôle « Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne » du pilier II, le Conseil européen de l'innovation « Europe Innovante » du pilier III, le pôle « Culture, créativité et société inclusive du pilier II (uniquement pour les unités universitaires et les unités de hautes écoles)), les partenariats « européen partnership » auquel le SPW participe et le Fonds européen de la Défense.

Le montant de la prime s'élève à 25.000 euros lorsque le promoteur est coordinateur du projet et à 2.500 euros lorsqu'il est partenaire du projet. Un promoteur doit avoir obtenu le minimum de points requis pour un financement (« threshold ») pour pouvoir bénéficier de cette prime.

Le Pôle accueille positivement cette mesure.

Il se demande si la subvention est soumise au régime de minimis. Le cas échéant, le Pôle souhaite qu'une exemption soit sollicitée.

Le Pôle estime que la date de la fin de cette subvention (31 décembre 2027) et l'évaluation menée par le SPW en vue d'une potentielle reconduction devraient être intégrés à l'AGW.

Par ailleurs, le Pôle souhaiterait qu'un reporting synthétique lui soit envoyé afin d'enrichir les travaux menés dans le cadre de son rapport d'évaluation bisannuel.